



Conseil économique et social

Provisoire

18 avril 2007

Français

Original: anglais

Session d'organisation pour 1999

Débat général

Compte rendu analytique provisoire de la 34^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 20 juillet 1998, à 10 heures

Président : M. Somavia. (Chili)

Sommaire

Coopération régionale

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

00-44001 (F)



La séance est ouverte à 10 h 25.

Coopération régionale (E/1998/11, E/1998/12, E/1998/13, E/1998/14, E/1998/15 et E/1998/65 et Add.1, 2 et 3)

1. **Le Président** invite le Conseil à commencer son examen du point de l'ordre du jour par une table ronde avec les Secrétaires exécutifs des commissions régionales.

2. **M. Berthelot** [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE)] dit que l'aggravation de la crise en Asie contribue à l'incertitude économique dans l'ensemble de l'Europe. Bien que les exportations nettes diminueront avec l'aggravation de la crise asiatique et le ralentissement aux États-Unis, dans les pays d'Europe occidentale, la croissance devrait se poursuivre à un rythme constant mais modéré, l'accroissement du commerce au sein de l'Union européenne contrebalançant les effets négatifs de la crise asiatique.

3. La croissance dans les pays de l'Europe centrale et dans les États baltiques a été irrégulière mais généralement soutenue; ils ont été affectés par l'instabilité des marchés financiers résultant de la crise asiatique, mais des politiques macro-économiques saines, les mesures rapides et fermes prises par les gouvernements, ainsi que des avoirs élevés en capitaux à long terme ont contrebalancé les déficits des comptes courants et ont permis d'éviter des crises locales. Toutefois, ces conditions relativement favorables pourraient être compromises par le ralentissement de la croissance dans l'Ouest et la situation incertaine en Russie.

4. L'évolution dans les pays de la Communauté d'États indépendants a également été variable, la chute des prix des matières premières et le désordre financier en Russie ont remis en question les tentatives de relèvement observées en 1996 et 1997. L'accord récent entre la Russie et le Fonds monétaire international a réassuré momentanément les marchés, mais la réforme fiscale demeure la seule solution à long terme.

5. Dans le domaine de la réforme institutionnelle, il dit que la Commission concentrait ses efforts d'assistance technique sur la mise en œuvre des conventions et des normes élaborées et sur les pays qui n'ont pas encore entamé le processus nécessaire pour se joindre à l'Union européenne. En juin 1998, une conférence des Ministres de l'environnement a débouché sur une convention concernant l'accès à

l'information, la participation publique au processus de prise de décisions et sur une loi relative à l'environnement signée par plus de 30 pays, ainsi que sur deux protocoles relatifs aux métaux lourds et aux polluants organiques persistants. Dans ses relations avec des organisations régionales en dehors du système des Nations Unies, la Commission a fait d'importantes contributions au Forum économique de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et, dans les années à venir, intensifiera sa coopération avec l'Organisation pour la coopération et le développement économiques.

6. **M. Mooy** [Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)] dit qu'à la suite d'un examen intensif de la structure des conférences de la Commission, au cours de 2000-2001, celle-ci sera réorganisée en sept sous-programmes et son secrétariat en deux phases pendant l'exercice biennal en cours. La Commission doit poursuivre ses efforts de réforme dans le contexte plus large des tendances économiques et sociales dans la région et de sa capacité de faire face adéquatement aux problèmes émergents. En réponse aux suggestions faites lors de sa cinquante-quatrième session, les résultats des questionnaires sur les priorités et l'allocation des ressources seront reflétés dans la planification des programmes de la Commission et dans le budget de l'exercice biennal en cours et des exercices suivants et de nouveaux principes directeurs seront formulés pour examiner et suivre ses publications afin d'améliorer le rendement.

7. La crise financière asiatique continue d'avoir un impact profond sur les politiques économiques de la région de la CESAP, et dans le cadre de sa contribution à la réponse collective des organisations du système des Nations Unies, la Commission a l'intention de renforcer son Comité régional interinstitutions pour l'Asie et le Pacifique grâce à une formulation et une exécution conjointes des projets, et elle explorera également, en coopération avec ses partenaires du développement, les moyens de remédier à la crise et à son impact sur le secteur social.

8. **M. Ocampo** [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)] dit que, bien que l'économie de l'Amérique latine et des Caraïbes ait connu l'une de ses meilleures années en 1997, avec une forte croissance et une faible inflation, les indicateurs concernant le chômage et la pauvreté sont demeurés élevés et né-

cessiteront une attention accrue à l'avenir. En 1997 et 1998, la crise financière asiatique a également affecté la région à divers degrés, certaines économies ayant souffert d'importantes répercussions. Soutenues par des politiques fiscales et monétaires pratiques, les économies de la région ont continué à se renforcer dans l'ensemble et à résister à des assauts spéculatifs sur leurs monnaies. Le phénomène le plus important en matière de commerce affectant la région a été le déclin des prix des matières premières qui a souvent été indirectement lié à la crise asiatique, mais la région semble cependant prête à connaître une croissance modérée continue.

9. Un groupe de travail spécial, créé pour définir les priorités de travail de la Commission et les directions stratégiques futures, est devenu l'un des plus importants contributeurs aux efforts de réforme de la Commission. La Commission a également l'intention d'appliquer de nouveaux systèmes pour suivre la qualité et le rendement de ses projets et services, ainsi qu'un important programme de vulgarisation afin de faire connaître les résultats des travaux de recherche de la Commission et de ses autres activités.

10. La Commission accorde une grande importance à l'élargissement de la portée de ses travaux dans le domaine de l'environnement et, à cet égard, elle appelle particulièrement l'attention sur sa coopération continue avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement. Elle a également continué à s'efforcer de trouver des moyens de coopérer avec les organisations du système des Nations Unies dans la région.

11. **M. El-Beblawi** [Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)] dit que les propositions de réforme des Nations Unies faites par le Secrétaire général ont fourni un élan additionnel à l'application des propres réformes de la Commission et à la création de nouveaux partenariats avec d'autres organisations et organismes. En mars 1998, les États membres de la Commission ont tenu une réunion extraordinaire pour examiner la réforme de la Commission à la lumière des propositions du Secrétaire général et des mesures prises par l'Assemblée générale. Cette réunion a fourni à la Commission davantage de directives pour mener à bien sa réforme.

12. En 1997, grâce à la générosité du Gouvernement libanais et de tous les États membres, la CESAO a transféré son siège permanent à Beyrouth, décision qui a marqué un renouveau pour cet organe. Malgré la complexité de l'opération, le bilan pour l'année indique que la Commission a obtenu ses meilleurs résultats des 25 dernières années, prouvant l'efficacité du processus de réforme pour ce qui est de créer une nouvelle culture organisationnelle.

13. Le produit intérieur brut dans la région, à l'exclusion de l'Iraq, a augmenté de 3,4 % en 1997, comparé à 5,5 % l'année précédente. On s'attend à ce que le déclin des prix du pétrole fasse baisser les taux de croissance en 1998, alors que les réformes économiques, l'impasse du processus de paix et la poursuite des sanctions économiques contre l'Iraq continuaient d'affecter la performance économique dans son ensemble.

14. Le chômage, qui a atteint des niveaux alarmants dans les Territoires palestiniens occupés, pose une menace formidable au développement économique et au progrès social. Les questions écologiques, particulièrement la gestion des ressources en eau, nécessitent une attention urgente et il faudrait renforcer le commerce régional et l'infrastructure des transports. La réforme de la Commission tiendra compte de ces questions.

15. Au niveau institutionnel, la CESAO a établi avec succès des relations et une coopération plus étroite avec les organes régionaux et les organismes des Nations Unies, particulièrement le Groupe régional de coopération interinstitutions. Elle continue à tenir des réunions périodiques avec les organismes régionaux des Nations Unies.

16. La CESAO a soumis au PNUD un projet régional conjoint sur une approche intégrée pour donner suite aux conférences mondiales au niveau régional et a entamé des délibérations en vue d'inclure d'autres organismes des Nations Unies dans le projet. Une action commune a également été menée dans le cadre de la Regional Gender Task Force pour apporter une assistance à la Ligue des États arabes sur la suite à donner à la Conférence de Beijing et un mémorandum d'accord a été signé avec un certain nombre d'organisations dans des domaines d'intérêt commun, tels que l'agriculture, le commerce, l'environnement et la désertification.

17. La CESAO a continué à coopérer avec les organismes et les institutions compétents dans les domaines du développement humain, de l'intégration de la parité entre les sexes, de la population, de l'élimination de la pauvreté et des établissements humains. Elle a également travaillé en étroite collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en ce qui concerne les questions préoccupant les États membres de l'Organisation mondiale du commerce, en aidant les États arabes à se préparer pour une réunion ministérielle sur ce sujet. La CESAO a établi des liens étroits avec des institutions représentant la société civile dans les domaines du commerce, de la recherche et de l'enseignement secondaire, en tirant plus pleinement parti des ressources de la région. La CESAO cherche ainsi à établir un cadre de coopération régionale plus efficace.

18. **M. Moako** [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)] dit que bien qu'en 1997, les taux de croissance dans l'ensemble de l'Afrique aient été légèrement plus faibles qu'en 1996, les données montrent un relèvement économique, grâce à une meilleure gestion macro-économique, à la stabilisation macro-économique, au changement structurel, à une direction plus avisée et à une meilleure gouvernance économique et générale. L'Afrique n'a pas souffert des effets négatifs de la crise asiatique, en grande partie parce qu'elle est la région la moins intégrée dans l'économie mondiale. L'intégration, la coopération régionale et le renforcement des capacités institutionnelles sont vitales au développement de l'Afrique, tout comme il est nécessaire de tempérer le rythme de la libéralisation économique pour l'aligner sur le développement d'ordre réglementaire et institutionnel.

19. La CEA prend le processus de réforme très au sérieux, cherchant à restructurer son mécanisme intergouvernemental et à renforcer sa coopération avec les organes régionaux grâce, entre autres, à la décentralisation des ressources et des fonctions. En 1997, la CEA a tenu une série de consultations et a procédé à un examen en profondeur sur la coopération renforcée avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Banque africaine de développement, ainsi qu'avec des institutions sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États d'Afrique centrale, le Marché commun des États de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA). En collabo-

ration avec l'OUA et la Banque africaine de développement, la CEA jouera conjointement un plus grand rôle de plaidoyer en ce qui concerne les questions de développement social et économique en Afrique et ailleurs. La Commission prépare actuellement un mémorandum d'accord relatif à la coopération technique avec la CDAA et la COMESA

20. Avec l'appui du Gouvernement allemand, la Commission a créé, au sein de la CEA, un centre d'information pour la société civile en Afrique, en tant que forum de délibérations sur les solutions réalistes pour le développement et la relation sensible entre les organisations non gouvernementales et les gouvernements africains. Afin de renforcer la recherche en matière de développement économique de l'Afrique, la Commission crée des liens avec le Consortium pour la recherche économique en Afrique, représentant les meilleurs économistes du continent et de la diaspora.

21. Les activités et les formes de coopération de la pléthore d'organismes des Nations Unies en Afrique devraient être rationalisées. En particulier, un certain nombre de questions devraient être abordées, à savoir, le chevauchement entre les structures de coordination au sein des Nations Unies et les autres organes; la multiplicité des tâches spécifiques du secrétariat; la nécessité de créer des liens plus étroits entre les travaux sur la paix, le développement et les affaires humanitaires; et la nécessité d'une plus grande coordination au niveau régional.

22. **M. Glanzer** (Observateur de l'Autriche), prenant la parole au nom de l'Union européenne, souligne la nature distinctive des commissions régionales et la nécessité pour chacune de fixer ses priorités en conséquence. Les tables rondes organisées par le Conseil se sont révélées utiles et il faut espérer qu'elles seront tenues régulièrement. A la lumière des efforts déployés pour rationaliser la coordination intergouvernementale et pour appliquer la réforme organisationnelle, M. Glanzer demande ce que font les commissions en ce qui concerne le suivi et l'évaluation des programmes et il aimerait recevoir de plus amples détails sur le partage de l'expérience et sur les succès, par exemple pour ce qui est de l'adoption de normes. Il aimerait savoir de quelle manière les secrétaires exécutifs interprétaient la proposition, figurant dans le rapport du Secrétaire général (E/1995/65, par. 17), concernant la convocation annuelle de réunions, dans chaque région, entre les commissions régionales et les fonds et programmes, les organismes et les départements des Na-

tions Unies entreprenant des activités régionales et inter-pays pour aider à renforcer les synergies et éviter les chevauchements des efforts. Il aimerait également savoir quels sont les défauts actuels du mécanisme de coordination; pourquoi est-il devenu nécessaire de réactiver les activités de l'équipe spéciale que les commissions régionales et le PNUD avaient créée en 1994 pour explorer les domaines d'intérêt commun; comment les commissions régionales envisageaient leur participation à la préparation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF); et quel rôle elles pensaient devoir jouer pour appuyer la facilitation du commerce et l'accès aux marchés.

23. **Mme Djatmiko-Singgih** (Observatrice de l'Indonésie) dit que sa délégation avait reçu l'impression que l'un des problèmes majeurs auxquels faisait face la CESAP était l'empêchement croissant des fonds et programmes des Nations Unies sur ses domaines d'activité. Les commissions régionales semblaient manquer du financement nécessaire à leurs activités normatives et opérationnelles et n'étaient pas suffisamment bien représentées au niveau mondial pour pouvoir participer efficacement au suivi des conférences. La délégation indonésienne pense qu'il faudrait éclaircir et équilibrer davantage la répartition des rôles et des responsabilités entre les commissions régionales et les fonds et programmes des Nations Unies, tout en renforçant le rôle des commissions en matière de coordination. Il est également nécessaire d'apporter une réponse régionale cohérente aux effets de la crise asiatique.

24. **M. Goodheram** (Royaume-Uni) dit que sa délégation a été surprise par le fait que les représentants n'aient pas mentionné les efforts déployés au Siège pour réformer les commissions régionales. En particulier, le Secrétaire général dit clairement dans son rapport (E/1998/65, par. 16) que les commissions régionales ne s'étaient pas acquittées pleinement de leur rôle de chef d'équipe. La délégation britannique aimerait connaître les raisons du manque de succès et savoir si les secrétaires exécutifs estimaient qu'un tel rôle était réaliste dans le contexte de la mondialisation et de l'élargissement des autres activités des Nations Unies.

25. Il aimerait savoir si les représentants pensaient que des réunions annuelles de coordination tenues sous les auspices du Secrétaire général seraient efficaces, de quelle manière ces réunions seraient-elles différentes des réunions du Comité consultatif de coordination et si elle feraient réellement une différence en matière de

coordination au niveau régional. Il aimerait savoir si les représentants pensent que les commissions régionales participent suffisamment aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) pour pouvoir jouer un rôle efficace dans l'élaboration des UNDAF, et si les commissions régionales pourraient travailler plus efficacement et plus dynamiquement avec les commissions fonctionnelles.

26. **M. Isaakov** (Fédération de Russie) dit que le Secrétaire exécutif de la CESAP a à juste titre souligné la nécessité d'une participation régionale à la gestion et à la réglementation du processus de mondialisation afin de compléter les efforts déployés au niveau multilatéral. La délégation russe aimerait savoir quelle contribution spécifique les commissions régionales pourraient faire à cet égard, compte tenu de leur mandat et de la répartition des travaux avec les autres organismes et organes internationaux.

27. La Commission économique européenne a publié un rapport très utile sur la situation économique en Europe, qui décrit les graves difficultés financières et économiques auxquelles font face les pays de l'Europe de l'Est, particulièrement la Fédération de Russie. Outre des documents, il se demande ce que la CEE pourrait faire d'autre pour remédier à la situation, en se concentrant sur les domaines où elle a un avantage comparatif par rapport aux fonds et programmes des Nations Unies et en utilisant des ressources extrabudgétaires. Bien qu'il ne fait aucun doute que des progrès ont été accomplis dans la réforme des commissions régionales, le test décisif est de savoir si les réformes se traduiront par une production accrue dont bénéficieraient les États membres. Il serait intéressant de connaître les domaines spécifiques qui ont bénéficié d'une valeur ajoutée à la suite de ces réformes.

28. **Mme Sinha** (Observatrice de l'Australie) dit qu'elle est encouragée par les progrès accomplis par les commissions régionales pour ce qui est de l'application des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général. Elle se félicite de l'attachement de la CESAP à la réforme de domaines clés et suggère qu'elle fasse rapport périodiquement à son Comité consultatif de Représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission sur les mesures qu'elle a prises à cet égard. La Commission devrait également définir ses activités prioritaires, en mettant l'accent sur les domaines dans lesquels elle s'est révélée particulièrement

efficace, telles que son Comité des statistiques et son Centre des activités opérationnelles dans le Pacifique. Afin d'aider la CESAP à s'acquitter de cette tâche, tous les États membres de la Commission devraient remplir le questionnaire qui leur a été envoyé en février 1997. Entre temps, la CESAP devrait rassembler et publier les réponses déjà reçues.

29. **Mme Linde** (États-Unis d'Amérique) dit que le rôle de coordination des commissions régionales est important pour ce qui est de la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale. Elle aimerait que le Secrétaire exécutif donne des explications sur un rapport selon lequel une équipe de la CESAP s'est rendue au Myanmar dans le cadre d'un projet de remise en état de routes, étant donné que la fourniture d'une telle assistance technique est en contradiction avec un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale.

30. **M. Ito** (Japon) dit que son pays et les autres États membres de la CESAP sont fortement convaincus que le rôle de chef d'équipe des commissions régionales doit être respecté. Il aimerait que les Secrétaires exécutifs donnent leurs vues sur la question, en se fondant sur leurs expériences et en gardant à l'esprit les nouveaux arrangements proposés par le Secrétaire général, notamment la convocation de réunions annuelles présidées par le Secrétaire général adjoint.

31. **M. Kabir** (Bangladesh) demande, en ce qui concerne la participation des secrétaires exécutifs au Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et au GNUM, dans quelle mesure cette participation a été utile aux commissions régionales et quels apports les secrétaires exécutifs ont fourni dans ce contexte. Il a été dit que la CESAP avait dû réduire ou abandonner certains de ses programmes dans les pays bénéficiaires du fait du taux élevé de vacances de poste qu'elle maintient dans certains sous-programmes et que la situation risque de ne pas s'améliorer au cours du prochain exercice biennal. Il demande ce que pense la CESAP de la situation, face à la crise économique asiatique actuelle, et comment elle a l'intention de résoudre les problèmes économiques et sociaux émergeants avec un personnel réduit.

32. **M. Fattah** (Observateur de l'Égypte) demande quel a été l'impact de la réduction des ressources allouées au titre du budget ordinaire sur la mise en œuvre intégrale des programmes et activités dont sont chargées la CEA et la CEDEAO, et si ces deux Commissions ont reçu suffisamment de ressources extrabudgétaires.

Bien qu'il reconnaisse que le processus de réforme a pour but d'accroître la production de l'organisation au bénéfice des États membres, cet effort ne pourra pas réussir à moins que l'assise financière de chaque organisation du système soit renforcée.

33. **M. Hughes** (Nouvelle-Zélande) demande quelle contribution les commissions régionales apporteraient au processus du UNDAF sous la direction du GNUM. Il note que la CESAP, en particulier, attache une grande importance à la nécessité de fixer des objectifs et des calendriers clairs pour ses activités et de renforcer ses capacités de suivi et d'évaluation. Il se demande comment le processus tendant à fixer des objectifs dans le temps est relié à l'allocation des ressources de la Commission. Il se demande également dans quelle mesure l'appréciation du comportement du personnel de la CESAP est liée aux contributions qu'apporte le personnel à la réalisation de ces objectifs.

34. **M. Al-Hassan** (Oman) demande, en se référant particulièrement à la CESAO, quels sont les obstacles qui empêchent d'assurer la continuité et même l'expansion du flux de ressources aux commissions régionales et quel impact a le manque de ressources sur la réalisation des programmes. En tant que membre de la CESAO, son pays se félicite des apports de la Commission en ce qui concerne les préoccupations exprimées et les recommandations et décisions adoptées au niveau mondial. Toutefois, il se demande comment les préoccupations régionales sont transmises aux organes internationaux et comment la CESAO et les autres commissions régionales voient leur rôle dans ce contexte.

35. **Mme Krishna** (Inde) demande quelles sont les mesures qui pourraient être prises pour éviter les chevauchements et pour renforcer la synergie entre les activités des commissions régionales et celles des fonds et programmes oeuvrant au niveau régional. Elle aimerait également recevoir des éclaircissements sur la suggestion faite par le Secrétaire général concernant les commissions régionales, le rôle renforcé de l'UNDAF et les processus de notes de stratégie nationale, du fait qu'elle pensait que ces instruments reposaient et étaient centrés sur les pays. Quelles sont les contraintes auxquelles les commissions régionales ont dû faire face dans leur rôle de chef d'équipe envisagé dans la résolution 32/197 de l'Assemblée générale? En ce qui concerne l'intégration accrue entre les commissions régionales et le reste du système des Nations Unies, elle se demande si ces dernières avaient

l'intention d'intégrer leurs apports aux travaux des commissions fonctionnelles, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, particulièrement en ce qui concerne la reprise du dialogue sur le processus de financement du développement. Enfin, elle aimerait recevoir de plus amples informations sur la manière dont les commissions régionales, et particulièrement la CESAP, appliquaient la suggestion du Secrétaire général tendant à ce qu'elles renforcent leur coordination avec les organes sous-régionaux sur le terrain.

36. **M. Castillo** (Observateur de la République dominicaine) demande au Secrétaire exécutif de la CEPALC quelles mesures pourraient être prises pour aider à diversifier le ciblage de l'investissement direct étranger en Amérique latine et dans les Caraïbes, vu qu'en 1997 seuls quatre pays avaient reçu près de 80 % des flux d'investissements directs étrangers qui s'étaient grandement accrus. La forte croissance économique qu'a connue la République dominicaine au cours des trois dernières années a été possible grâce aux politiques fiscales et monétaires appropriées qu'elle a adoptées avec l'appui des entités des Nations Unies, notamment de la CEPALC. Il demande quelles politiques et mécanismes la CEPALC recommanderait pour remédier à la pauvreté et au chômage qui persistent dans la région et quelles mesures pourraient être prises pour éviter que la crise économique asiatique affecte les petites économies des Caraïbes et de l'Amérique centrale.

37. **M. Adawa** (Observateur du Kenya) demande quel rôle les commissions régionales, et en particulier la CEA, ont joué et joueraient à l'appui des efforts déployés par les États membres pour éliminer la pauvreté aux niveaux régional et national, dans le cadre de leurs programmes et activités relevant de leur mandat au niveau régional.

38. **M. Matute** (Observateur du Pérou) dit que, les problèmes économiques dans toute région donnée ayant un impact mondial, il se demande si les commissions régionales procédaient à un échange d'informations et à des analyses continues sur la situation dans leurs régions respectives, afin de formuler les recommandations appropriées.

39. **M. Amoako** [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)] dit que la définition du rôle de chef d'équipe varierait d'une région à l'autre et refléterait la manière dans laquelle chaque commission régionale joue son double rôle de contribuer au programme de travail de l'Organisation tout en

occupant une niche dans le paysage institutionnel de sa propre zone géographique. Le rôle de la CEA en ce qui concerne le rôle de chef d'équipe et la rationalisation des fonctions est particulièrement crucial vu le nombre et la diversité des activités des Nations Unies menées en Afrique; presque tous les fonds et programmes, ainsi que les institutions spécialisées, ont des bureaux régionaux en Afrique. Dans le cas de la CEA, la coordination par l'intermédiaire de réunions du Comité consultatif de coordination n'a pas été couronnée de succès; la première fois où elle a convoqué une telle réunion, les autres organisations ont refusé d'y participer. Les réunions annuelles proposées que doit convoquer le Secrétaire général adjoint représenteraient un pas en avant à cet égard.

40. La présence de tant d'organismes en Afrique, dont beaucoup réalisent des travaux normatifs ou analytiques sur les mêmes questions, empiète parfois sur la sphère d'activité de la Commission. Les ressources sont également un problème : depuis que les fonds et programmes ont les ressources nécessaires pour organiser leurs propres réunions et recruter leurs propres assistants techniques, ils contournent l'expertise des commissions régionales. Comme le note le rapport du Secrétaire général, les fonds et programmes prennent parfois des décisions qui ne sont pas pleinement compatibles avec celles du Conseil économique et social. La question des compétences et des avantages comparatifs doit également être examinée à cet égard.

41. Bien que les processus de l'UNDAF et des notes de stratégie nationale soient centrés sur les pays, la CEA a un rôle à jouer dans la facilitation de l'échange des expériences entre les pays et pour les aider à appliquer les meilleures pratiques dans des situations spécifiques. Il est heureux d'être membre du GNUD et du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, mais, les Commissions régionales étant situées loin du Siège, il faudrait créer des mécanismes pour améliorer les communications. Un plus grand dialogue avec les commissions fonctionnelles est également important; en particulier, les commissions régionales devraient pouvoir examiner tous les ans les programmes de travail des commissions fonctionnelles avant qu'ils ne soient mis en œuvre afin de fournir une contribution utile.

42. En ce qui concerne les problèmes spécifiques à la CEA, il note qu'au cours de la période actuelle de contraintes financières, la Commission a été obligée de raccourcir ses programmes et a adopté une approche

pluridisciplinaire afin d'accroître l'efficacité et le rendement de ses activités. Toutefois, les ressources provenant du budget ordinaire doivent être augmentées, certains programmes dont elle est chargée ne pouvant pas être mis en œuvre dans le climat financier actuel. Heureusement, le montant des ressources extrabudgétaires reçues a doublé au cours des dernières années et la Commission jouit d'excellentes relations avec la Banque mondiale. Son objectif primordial est la réduction de la pauvreté et chacune de ses activités est censée avoir un impact dans ce domaine.

43. **M. Berthelot** [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE)] dit que la coordination prend du temps et ne devrait être entreprise que dans les cas où une action conjointe pourrait déboucher sur de meilleurs résultats. Elle ne peut être réalisée par un décret mais doit plutôt être fondée sur l'expérience; elle doit également être fondée sur le respect mutuel. Les recommandations du Secrétaire général sont par conséquent très utiles. Afin d'éviter les doubles emplois, la Commission doit s'efforcer de reformer sa coopération avec les organisations en dehors du système des Nations Unies, par exemple la Communauté d'États indépendants et elle considère que les échanges de vues avec de telles organisations sur les tendances et les difficultés sont extrêmement utiles.

44. La priorité de la Commission dans le domaine de l'assistance technique est de mettre en œuvre les conventions et normes des Nations Unies et elle fournit un terrain neutre au dialogue avec d'autres organisations dans ces domaines. Afin de rendre les commissions régionales plus efficaces, il faudra décentraliser le budget et les fonctions de gestion du personnel. La Commission évalue constamment ses propres résultats, la qualité de sa production et son efficacité, ainsi que son utilité pour ses membres.

45. **M. Mooy** [Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)] dit que, dans le domaine de la coordination, la Commission a déjà créé un comité pour la coordination régionale intersinstitutions qui est composé de 13 sous-comités, qui a débouché sur une direction partagée entre toutes les institutions représentées. De par sa nature, la CESAP n'a qu'une présence régionale, puisqu'elle n'a pas de bureaux au niveau mondial ou des pays, et qu'elle n'est pas une organisation de financement, elle a peu de flexibilité dans ses ressources. A son avis, la question clé à laquelle doit faire face la Commission est la meilleure gestion possible de ses

ressources limitées. La volonté politique de coopérer existe au niveau régional, comme le montrent les projets conjoints réalisés avec des institutions telles que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population, mais cette volonté est souvent assujettie aux décisions prises au niveau mondial. Il est donc en faveur d'une plus grande participation du Siège et appuie l'idée d'une réunion annuelle à laquelle devraient également assister les représentants des fonds et programmes.

46. En ce qui concerne la gestion de la mondialisation, bien que les pays soient bien sûr responsables de leurs propres erreurs, il est difficile de prédire les défis auxquels ils devront faire face du fait de l'évolution rapide du processus. L'Organisation mondiale du commerce est une institution qui a essayé d'évoluer au même rythme que la mondialisation et les Nations Unies pourraient aider du côté politique en surveillant les flux financiers. Les commissions régionales pourraient utilement surveiller et suivre ces flux, en agissant en tant que système d'alerte avancée.

47. En réponse à la question sur le projet routier au Myanmar, il a dit que la CESAP doit aider le Myanmar à résoudre ses principaux problèmes qui sont les transports et la réduction de la pauvreté. En fournissant le maillon manquant dans le système asiatique des routes nationales entre le Myanmar et la Thaïlande, le projet routier encouragerait le commerce, ce qui à son tour aiderait à réduire la pauvreté.

48. Le taux des vacances de postes, qui a été élevé au cours du gèle du recrutement de 1996-1997, a diminué au fur et à mesure que les postes sont pourvus. Un exercice de redéploiement sera entrepris.

49. **M. Ocampo** [Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)] dit que, tout en appréciant l'idée d'une coopération régionale avec d'autres institutions des Nations Unies, elle participe plus en fait à des activités conjointes avec des organismes en dehors du système; elle doit donc trouver les moyens d'accroître sa coopération avec les entités des Nations Unies. Dans le domaine du suivi et de l'évaluation, la CEPALC fournira bientôt des estimations calculées sur le coût intégral de tous ses programmes. M. Ocampo pense, comme l'Observateur du Pérou, que les commissions régionales devraient mieux collaborer et procéder à un plus grand échange d'informations.

50. **M. El-Beblawi** [Commission économique et sociale pour l'Asie de l'Ouest (CESAO)] dit que la coordination est un processus très difficile du fait qu'elle dépend moins du contenu des résolutions et plus des personnalités et des affinités entre des individus. Il pense, toutefois, que les commissions régionales n'ont pas reçu un mandat clair malgré leur rôle de chef d'équipe. Le nombre croissant de bureaux régionaux des commissions fonctionnelles et des organismes va également à l'encontre de la coordination; de tels bureaux ne devraient être créés que s'ils ont vraiment une raison d'être. L'idée d'une «maison des Nations Unies» semble rationnelle du fait que sa simple proximité permettrait de collaborer.

51. En ce qui concerne les ressources, des fonds accrus seraient de toute évidence très utiles, mais à son avis, la flexibilité est plus importante que le montant. Dans un environnement où le volume des ressources extrabudgétaires et autres s'amenuise, certains organismes des Nations Unies réorientent également leurs rôles du financement vers l'exécution, pourtant, il est important qu'ils gardent leur rôle originel de financement pour assurer une plus grande objectivité.

La séance est levée à 13.15.